

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le lundi, 3 août 2015 à 20 h au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum. En l'absence de Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Présences : Sylvie Bolduc  
Emmanuel Deschênes  
Diane Tremblay  
Pierre Tremblay, conseiller  
Régis Pilote  
Ruth Tremblay

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2015
5. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014
6. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 174-15 POUR Y INSÉRER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES FRAIS POUR LES CHÈQUES SANS PROVISION »
7. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – SUR LE LOT 78-P
8. SPCA
9. DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION
10. COMPÉTITION DE LUGE DE RUE ET DE PLANCHE À ROULETTES
11. CONGRÈS FQM
12. COLLOQUE ADMQ
13. RÉOLUTION FIXANT LES LIEUX D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS
14. DEMANDE DE DON
  - ÉGLISE EN IMAGES
15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
16. REPRÉSENTATION
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **129-08-15 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **130-08-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit adopté.

#### **131-08-15 Adoption des comptes**

Il est proposé Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	91.93 \$
BELL CANADA	227.30 \$
BELL MOBILITÉ (CELL. PIERRE: 19.56 \$ LINDA: 48.18\$)	67.74 \$
CANADIAN POST CORPORATION	238.56 \$
CIHO FM CHARLEVOIX	250.00 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	87.38 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	78.35 \$
ÉQUIP. BUR. PORTNEUF CHAMPLAIN INC.	1 537.10 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	283.85 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	615.70 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	48.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	759.05 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	36.65 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	18.92 \$
MUN. DE L'ISLE-AUX-COUDRES	327.31 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	768.81 \$
VISA	553.64 \$
	<hr/>
	<b>5 990.29 \$</b>

**SECURITÉ PUBLIQUE**

AREO-FEU	186.57 \$
BELL CANADA	98.26 \$
BELL MOBILITÉ	400.77 \$
BRIGADE DES POMPIERS GARDE:366\$ INT:60\$ T.H:1476\$	1 902.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	762.36 \$
	<hr/>
	<b>3 349.96 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT**

BELL CANADA	98.26 \$
BELL MOBILITÉ (CELL GRÉGOIRE)	48.18 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	662.25 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	145.15 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	1 022.69 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5.04 \$
DUFOUR LA MALBAIE	167.23 \$
ENTREPRISES AUDET-TREMBLAY INC.	2 022.33 \$
ESSO	2 012.00 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	2 359.58 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	12.86 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	423.20 \$
HYDRO-QUÉBEC	254.12 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	715.55 \$
LIGNES MASKA	7 319.77 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	3 333.27 \$
NAPA	118.71 \$
PRÉCISION S.G.	16.43 \$
PROMOTEK	348.91 \$
SOLUTIA TELECOM	57.43 \$
TETRA TECH	3 449.25 \$
	<hr/>
	<b>24 592.21 \$</b>

**ECLAIRAGE DE RUE**

HYDRO-QUÉBEC	2 037.86 \$
	<hr/>
	<b>2 037.86 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ (CELL)	35.65 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	7 175.48 \$
HYDRO-QUÉBEC	162.05 \$

POSTES CANADA	119.05 \$
SANI-PLUS INC.	152.84 \$
TRANSPORT ROCH BOUCHARD INC.	37.02 \$
	<hr/>
	<b>7 682.09 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	96.80 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 914.36 \$
	<hr/>
	<b>2 014.15 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

AXE CRÉATION	1 092.26 \$
BELL CANADA	104.11 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	66.12 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	117.79 \$
LE JARDIN DES CHEFS	175.00 \$
	<hr/>
	<b>1 555.28 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 696.13 \$
	<hr/>
	<b>5 696.13 \$</b>

**PROJET HÔTEL DE VILLE**

MARTIN GIRARD DESIGNER	2 524.02 \$
	<hr/>
	<b>2 524.02 \$</b>

**DONS**

SHIC	5.00 \$
	<hr/>
	<b>5.00 \$</b>

<b>TOTAL</b>	<b>55 446.99 \$</b>
--------------	---------------------

**Dépôt du rapport financier au 30 juin 2015**

Le maire Pierre Tremblay dépose le rapport financier de la municipalité des Éboulements pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015 et le commente à l'assemblée.

**Dépôt des indicateurs de gestion**

Le maire Pierre Tremblay dépose le document « Indicateurs de gestion 2014 et autres statistiques » de la municipalité des Éboulements et le commente à l'assemblée.

**132-08-15 Avis de motion « Règlement modifiant le règlement n° 174-15 pour y insérer une disposition concernant les frais pour les chèques sans provision »**

Pierre Tremblay, conseiller, donne avis de motion modifiant le règlement n° 174-15 intitulé « Règlement régissant les comptes de taxes » pour l'ajout d'une disposition concernant des frais d'administration pour tout chèque émis à la municipalité, et qui lui est retourné par l'institution financière.

### 133-08-15 Demande d'autorisation CPTAQ – sur le lot 78-P

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Nadine Pilote et Stéphane Jolicoeur pour obtenir l'autorisation d'agrandir l'îlot déstructuré d'une superficie de 1 454.4 m<sup>2</sup> situé sur le lot 78-P du cadastre officiel de la paroisse des Éboulements;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'utiliser une superficie de 4 000 m<sup>2</sup> pour la construction de la résidence projetée;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe des espaces appropriés disponibles dans le secteur du village, espaces hors de la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie Catégorie
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Faible
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Faible
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Oui
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Conservée
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	n/a
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Conservée
9	L'effet sur le développement économique de la région	Oui
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	n/a

**CONSIDÉRANT** que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec,

- d'approuver la demande d'agrandissement de 1 454.4 m<sup>2</sup> de l'îlot déstructuré présentée par Nadine Pilote et Stéphane Jolicoeur, sur le lot 78-P du cadastre officiel de la municipalité des Éboulements.
- D'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une résidence sur une superficie totale de 4 000 m<sup>2</sup>, incluant l'agrandissement de l'îlot déstructuré.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

#### **134-08-15 SPCA**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance des deux plans de services pour les municipalités soumis par la SPCA Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'étude des coûts et des services offerts par chacun des plans, à savoir :

Plan A : tarif de 5 \$ par citoyen, tous les services inclus;

Plan B : tarif de 3 \$ par citoyen, incluant des services de base avec la possibilité de services supplémentaires à la carte.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adhérer au plan B, moyennant un tarif annuel de base de 3 \$ par citoyen incluant des services de base avec la possibilité de services supplémentaires à la carte selon les besoins.

#### **135-08-15 Démarche commune pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

**CONSIDÉRANT** que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

**CONSIDÉRANT** qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

**CONSIDÉRANT** les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers.

**CONSIDÉRANT** l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

**CONSIDÉRANT** que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus(es) municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elles.

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt des résidants et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité des Éboulements se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

#### **136-08-15 Compétition de luge de rue et de planche à roulettes**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser « The IDF Skateboard Speed Record Invitational » à effectuer les pratiques de descente en luge de rue et de planche à roulettes dans la Grande Côte des Éboulements, ainsi qu'à procéder aux compétitions officielles, et ce, du 9 au 11 septembre 2016.

#### **137-08-15 Congrès FQM**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser le maire Pierre Tremblay à participer au congrès 2015 de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des Congrès de Québec, au coût de 695 \$ avant taxes;
- De défrayer les coûts d'hébergement et de transport s'y rattachant.

### **138-08-15 Colloque ADMQ – Zone La Capitale**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- D’autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à assister au Colloque annuel de l’ADMQ – zone 15, qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2015 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- De défrayer les coûts d’hébergement et de transport s’y rattachant.

### **139-08-15 Résolution fixant les lieux d’affichage des avis publics**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements doit définir les lieux d’affichage de ses avis publics;

**CONSIDÉRANT** que les lieux d’affichage existants ont été révisés et qu’il y a lieu d’apporter des modifications;

**CONSIDÉRANT** que le site Internet de la municipalité est de plus en plus visité par les citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers de désigner les endroits suivants pour les affichages d’avis publics, soit :

- L’église de Saint-Joseph-de-la-Rive
- L’édifice municipal des Éboulements
- Le site Internet de la municipalité ([www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com))

### **140-08-15 Demande de don – Église à Image**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un don de 500 \$ au Comité touristique pour l’activité Église à Image, tenue le 31 juillet 2015.

### **141-08-15 Demande d’aide financière auprès du Ministère de l’Éducation du Loisir et du Sport**

**CONSIDÉRANT** que le sentier de la Forêt marine, sentier pédestre en aménagement constant depuis quelques années dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive, et devant éventuellement être relié au sentier de la rivière des Boudreault, nécessite la construction d’un pont visant à traverser ladite rivière des Boudreault;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité des Éboulements autorise la présentation du projet pour la construction d’un pont au ministère de l’Éducation du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité des Éboulements à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la municipalité des Éboulements désigne Madame Linda Gauthier, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Danièle Tremblay, adjointe à la direction, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay, adjointe à la direction

### **142-08-15 Représentation**

Le maire et les conseillers informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

### **143-08-15 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

\_\_\_\_\_  
Pierre Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Danièle Tremblay  
Adjointe à la direction

<b><u>CORRESPONDANCE - JUILLET</u></b>	
MRC - CLD	Versement des sommes du programme d'aide à la formation des pompiers volontaires au montant de 674 \$
MINISTRE DE LA FAMILLE (RESPONSABLE DES AÎNÉS)	Confirmation de la reconnaissance des Éboulements comme Municipalité amie des aînés (MADA)
MINISTRE DE CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	Accusé réception de la correspondance concernant la désignation de Mgr Félix-Antoine Savard à titre de personnage historique national
CPTAQ	Orientation préliminaire – Succession Lauretta Bouchard - La demande devrait être autorisée
MINISTRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	Confirmation d'acceptation au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
MAMROT	Approbation du règlement n° 175-15 – Règlement parapluie